

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA14 22013

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement Le Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 11 septembre 2014, le règlement suivant :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (RCA14 22013)

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 18 septembre 2014

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement